

**E.A.T.A.****ASSOCIATION EUROPEENNE D'ANALYSE TRANSACTIONNELLE****EXAMEN ORAL T.S.T.A. : PARTIE ENSEIGNEMENT****CANDIDAT(E) :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

Chacun des huit domaines ci-dessous est noté sur une échelle de 1 à 5. Sélectionnez la note qui, à votre avis, correspond le mieux à la prestation du candidat ou de la candidate.

**1. MAITRISE DU SUJET (MATÉRIEL A.T. OU AUTRE)**

5	4	3	2	1	1
Le/la candidat(e) fait montre d'une excellente maîtrise du sujet.	Le/la candidat(e) fait montre d'une maîtrise moyenne du sujet.	Le/la candidat(e) fait montre d'une maîtrise médiocre du sujet			2
					3
					4

**2. ORGANISATION ET CLARTÉ**

5	4	3	2	1	1
Les différents points du matériel sont présentés sur un mode fluide et logique ; l'exposé est clair et facile à suivre	L'exposé est plutôt bien organisé et compréhensible	L'exposé est mal organisé et difficile à comprendre.			1
					2
					3
					4

**3. CRÉATIVITÉ ET ENTHOUSIASME**

5	4	3	2	1	1
Les modes d'enseignements sont nouveaux et imaginatifs ; l'enseignement stimule chez les participants un intérêt de haut niveau.	L'intérêt et la motivation suscités sont modérés	L'exposé est ennuyeux et sans imagination.			1
					2
					3
					4

**4. RYTHME**

5	4	3	2	1	1
Le/la candidat(e) se montre expérimenté(e) pour ajuster la dose de matériel présenté de manière à rendre maximale la compréhension des participants.	Le matériel présenté est assez bien dosé.	L'exposé est trop rapide ou trop lent par rapport à la compréhension des participants			1
					2
					3
					4

**5. INTERACTION ENTRE L'ENSEIGNANT(E) ET LE GROUPE**

5	4	3	2	1	1
Le contact avec l'auditoire est excellent ; le/la candidat(e) a fait montre d'habileté dans la réponse aux questions.	Le/la candidat(e) est conscient(e) de l'auditoire et répond bien aux questions	Le/la candidat(e) a paru avoir perdu le contact avec l'auditoire et être incapable de bien répondre aux questions			2
					3
					4

**6. THÉORIE ET MÉTHODE DE L'ENSEIGNEMENT**

5	4	3	2	1	1
Il existe une cohérence claire entre la théorie de l'apprentissage et la méthode démontrée.	Il existe une certaine cohérence entre la théorie et la pratique	Il n'y a que peu ou pas de cohérence entre la théorie et la pratique			2
					3
					4

**7. ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT À L'AUDITOIRE**

5	4	3	2	1	1 _____
2	3	4	5	6	7
Le contenu et la méthode utilisée correspondent aux objectifs d'apprentissage de l'auditoire		L'enseignement correspond moyennement à l'auditoire.		Il n'y a que peu ou pas de correspondance entre l'auditoire et l'enseignement.	

**8. PROTECTION ET PERMISSION**

5	4	3	2	1	1 _____
2	3	4	5	6	7
Les contrats et les frontières sont clairs dans le processus d'apprentissage et d'enseignement.		Le/la candidat(e) fait montre d'une attention suffisante aux contrats et aux frontières.		Des contrats et frontières clairs font défaut.	

A la lumière de l'évaluation ci-dessus et de la confiance qu'ils ont vis-à-vis du / de la candidat(e), les examinateurs votent « réussi » (pass) ou « ajourné » (*defer*). Pour être certifié(e), le/la candidat(e) doit obtenir un total de 48 (quarante huit) minimum.

Les notes n'ont qu'un rôle indicatif. Seul compte pour la décision finale le jugement des examinateurs. Toutefois, l'ajournement est automatique si le/la candidat(e) obtient la note « 1 » de *tous* les examinateurs dans l'un quelconque des domaines précédents.

Si deux examinateurs ou plus votent l'ajournement (*defer*), le/la candidat(e) est ajourné(e) ; il n'y a plus d'appel possible au Facilitateur du Processus à ce moment.

<p>Le Facilitateur du Processus (<i>Process Facilitator</i>) est un examinateur expérimenté dont le rôle est d'aider le jury à résoudre les problèmes de processus émergeant au cours de l'examen. Durant l'examen proprement dit, n'importe qui peut à tout moment demander au / à la Président(e) du Jury d'appeler le Facilitateur du Processus. Le/la candidat(e) peut en faire la demande au président à tout moment avant que les membres du jury ne commencent à annoncer leurs notes. Ce moment doit être annoncé par le/la Président du Jury, qui doit demander aux membres du jury s'ils sont prêts à noter. Passé ce stade, seuls le/la Président(e) du Jury ou un membre du jury peuvent encore, par l'intermédiaire du / de la Président(e), faire appel au Facilitateur du Processus.</p> <p>Le Facilitateur du Processus établira un contrat clair avec le jury et aidera celui-ci à élaborer une décision. Si aucune décision « réussi » ou « ajourné » n'est obtenue, on peut faire appel au Superviseur de l'Examen. Celui-ci peut aider le jury à élaborer une décision, ou décharger le jury de sa tâche et convoquer un nouveau jury pour réexaminer le/la candidat(e). Ni le Facilitateur du Processus ni le Superviseur de l'Examen ne peuvent participer aux procédures d'examen ou voter.</p>	<b>TOTAUX</b>  1 _____  2 _____  3 _____  4 _____
--	---

NOM DU CANDIDAT \_\_\_\_\_

NOM DES EXAMINATEURS	CERTIFIÉ(E)	AJOURNÉ(E)	
1. _____	[ ]	[ ]	
2. _____	[ ]	[ ]	<b>TOTAL GLOBAL</b> _____
3. _____	[ ]	[ ]	
4. _____	[ ]	[ ]	<b>MOYENNE</b> _____

(Total global divisé par 4)